



## Offre d'emploi

### Préposé(e) aux travaux publics

#### Temporaire (remplacement maladie)

#### Responsabilités

Sous l'autorité du directeur des travaux publics, le titulaire aura pour responsabilités de réaliser les activités opérationnelles et techniques pour la période hivernale. Le titulaire aura pour principale responsabilité le déneigement et doit être disponible en tout temps ou selon sa semaine de priorité.

#### Exemples de tâches

- Principales : déneigement des trottoirs et arrosage de la patinoire.
- En remplacement et au besoin : déneigement des rues, épandage d'abrasif et surveillance de la météo.
- Au besoin : soutien général aux divers services municipaux (voirie, égouts, loisirs, etc.).

#### Exigences pertinentes

- Expérience dans le déneigement un atout.
- Expérience sur la machinerie agricole un atout.
- Bonne connaissance de l'outillage en général et bonne capacité aux travaux manuels.
- Posséder une bonne disponibilité et un excellent sens de l'autonomie.

#### Conditions de travail

Statut du poste : Temporaire, durée indéterminée.  
Nombre d'heures : 32 heures garanties par semaine.  
Horaire de travail : Variable selon les conditions climatiques.  
Rémunération : En fonction de la formation et de l'expérience du candidat retenu.

---

Toute personne intéressée peut soumettre sa candidature en adressant son curriculum vitae au bureau municipal, au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2023, à l'attention de Marc Lévesque, directeur général, aux coordonnées mentionnées précédemment ou par courrier électronique à [mun.st-theodore@mrcacton.qc.ca](mailto:mun.st-theodore@mrcacton.qc.ca).

---

\* L'offre s'adresse autant pour les hommes que les femmes.

\* La municipalité remercie les candidats de leurs intérêts, toutefois, nous ne communiquerons qu'avec les personnes dont la candidature est retenue.

\* Il appartient au candidat de fournir un curriculum vitae qui contient les précisions qui permettront d'établir si celui-ci rencontre les exigences du poste.

\* Il est entendu que la description d'une fonction ne doit pas être considérée comme une énumération détaillée de toutes les tâches à accomplir.